

ENVIRONNEMENT

John Baird dévoile un plan vert pâle

Le gouvernement s'engage à réduire les émissions de GES, mais ne remplira pas les objectifs de Kyoto

GILLES TOUPIN

TORONTO — Le gouvernement conservateur de Stephen Harper réduira bel et bien les émissions gaz à effet de serre au pays, mais ce « virage vert » ne donnera pas de résultats absolus avant les années 2010-2012 et il restera par la suite bien en deçà des engagements pris par le Canada à Kyoto.

Le ministre de l'Environnement, John Baird, a en effet confirmé hier à Toronto que les mesures environnementales annoncées jusqu'ici par son gouvernement et les nouvelles cibles industrielles obligatoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), rendues publiques lors d'une conférence de presse, feront en sorte que le Canada aura réduit de façon absolue en 2020 ses émissions de GES de 20 % par rapport aux niveaux de 2006. Il s'agit d'une réduction des émissions de 150 millions de tonnes (mégatonnes, ou Mt), ce qui les maintiendra tout de même à 35 % au-dessus des engagements du protocole de Kyoto. Donc, de 791 Mt en 2006, le Canada lancera encore en 2020 dans l'atmosphère 633 Mt de GES.

Le ministre Baird s'est dit conscient du retard pris par le Canada dans le processus de Kyoto et il en a fait porter le blâme à l'inaction depuis 10 ans des libéraux et de Stéphane Dion. « Nous envoyons au monde aujourd'hui le message que le Canada est en train de mettre de l'ordre dans sa maison, a déclaré le ministre. Notre plan est réel. Nous agissons. »

À elles seules, les industries fourniront 60 Mt aux réductions annoncées. Les autres réductions seront réalisées grâce à d'autres initiatives gouvernementales, par exemple l'établissement d'une norme sur la consommation des carburants automobiles d'ici 2011 ou encore le renforcement des normes d'efficacité énergétique pour un certain nombre de produits consommateurs d'énergie.

Mais il y aura d'abord une période de stabilisation à court terme, d'ici 2010 et au plus tard en 2012, où tous les efforts serviront dans un premier temps à freiner complètement l'augmentation des GES.

À long terme, c'est-à-dire d'ici 2050, Ottawa promet de réduire ces émissions de 70 %.

« Nous avisons les industries, a affirmé John Baird, qu'à compter d'aujourd'hui, elles devront réaliser de véritables réductions. »

Le spectre de la récession

Le gouvernement Harper a ainsi reconnu à nouveau hier que le Canada ne pourra respecter ses engagements internationaux dans les délais prescrits, soit réduire de 6 % les émissions de GES sous



PHOTO ADRIAN WYLD, PRESSE CANADIENNE

En 2020, le Canada aura réduit ses émissions de GES de 20 % par rapport aux niveaux de 2006, a annoncé hier le ministre de l'Environnement, John Baird. Il s'agit d'une réduction des émissions de 150 millions de tonnes.

les niveaux de 1990 entre 2008 et 2012. John Baird a d'ailleurs répété que cela mènerait le pays à une « récession majeure », à des « pertes d'emplois et à une diminution importante des revenus des Canadiens ». Le plan qu'il a annoncé aura en revanche un impact limité sur l'économie canadienne, a-t-il fait valoir. Il affectera tout au plus le PIB de 0,5 %, soit des coûts qui se situent entre 7 et 8 milliards de dollars par année.

Le ministre Baird a aussi annoncé une série de cibles à court,

industrie, a notamment déclaré John Bennett du Réseau action climat. Ce qu'ils nous disent, c'est qu'ils se foutent de ce qui arrive au climat, qu'ils se foutent de l'avenir de nos enfants. C'est ce que M. Baird dit aux Canadiens aujourd'hui. Il s'en fout. Il veut plutôt s'assurer que nos entreprises fassent beaucoup d'argent. Et on se fout de ce qu'il adviendra de la planète. »

Le cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques des industries lourdes annoncé hier par John Baird devrait permettre, selon le ministre, de s'attaquer à

étaient déjà en activité en 2006 devront ainsi réduire leurs émissions de GES par unité de production de 18 %, soit environ de 6 % par année à compter de maintenant. Des réductions de l'ordre de 2 % sont ensuite imposées au cours des années suivantes pour atteindre une réduction de 26 % d'ici 2015. Pour les nouvelles installations, le plan conservateur prévoit une période de grâce de trois ans, ce qui permettra à ces entreprises d'atteindre leur plein rendement et d'établir leurs niveaux d'émission initiaux. Par la suite, elles devront réduire leurs émissions de 2 % par année.

Beaucoup d'environnementalistes se sont opposés à ces réductions d'émissions selon la méthode d'intensité, c'est-à-dire par unité de production, affirmant qu'elles ne contribueront pas à empêcher l'augmentation des émissions si la productivité augmente. Hier, les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ont affirmé au contraire que « ces cibles rigoureuses » et « ambitieuses » produiront des réductions absolues, même si l'économie connaît une croissance.

Pour se conformer aux nouvelles cibles de réduction, les industries auront le choix entre divers scénarios. Elles pourront procéder à des réductions internes en investissant par exemple dans des technologies de captage et de stockage du

dioxyde de carbone. Elles pourront contribuer à un fonds technologique qui permettra de découvrir de nouvelles technologies de réduction des émissions de GES.

Elles pourront échanger des droits d'émission avec d'autres entreprises canadiennes si leurs émissions sont inférieures aux cibles établies ou encore elles pourront obtenir des crédits compensatoires en achetant des réductions d'émissions provenant d'activités non réglementées, telles celles du secteur agricole. Ottawa estime de plus que certaines entreprises pourront avoir accès au Mécanisme pour un développement propre (MDP) de Kyoto, qui permet d'obtenir des réductions d'émissions à l'échelle internationale grâce à des projets réalisés dans des pays en développement. Mais le Canada risque d'être exclu de ce mécanisme puisqu'il ne se conforme pas véritablement au protocole de Kyoto.

« Nous envoyons au monde aujourd'hui le message que le Canada est en train de mettre de l'ordre dans sa maison, a déclaré le ministre. Notre plan est réel. Nous agissons. »

moyen et long terme pour les émissions de polluants atmosphériques qui causent le smog et les pluies acides. Ottawa souhaite réduire ces émissions de 55 % au plus tôt en 2012 par rapport aux niveaux de 2006. Les polluants visés sont les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, les composés organiques volatils et les matières particulaires.

Pour les environnementalistes et les partis de l'opposition, c'est trop peu, trop lent et trop tard.

« C'est le statu quo pour les automobiles, c'est le statu quo pour l'in-

un secteur qui contribue à lui seul à près de la moitié des émissions de GES au Canada. Les secteurs industriels visés par la nouvelle réglementation sont ceux de la production d'électricité à base de combustibles, le pétrole et le gaz, les pâtes et papiers, la fonte et l'affinage, le fer et l'acier, une partie du secteur minier, le ciment, la chaux et les produits chimiques.

Les cibles obligatoires à court, à moyen et à long terme pour les émissions de ces industries sont « strictes ». Les installations qui

VOIR AUTRES TEXTES :

► **Se libérer de Kyoto**
La chronique d'Alain Dubuc en A21

► Les réactions du monde des affaires, en pages 2 et 3 de *La Presse Affaires*

► Êtes-vous satisfait du nouveau plan vert conservateur ? répondez sur www.cyberpresse.ca

TAG Heuer
SWISS AVANT-GARDE SINCE 1860

WHAT ARE YOU MADE OF?
De quoi êtes-vous fait ?

TIGER WOODS ET SA LINK ACIER ET OR 18 CARATS CHRONOGRAPHE AUTOMATIQUE
866-260-0460 www.tagheuer.com

L'ampoule fluocompacte devra être recyclée

ÉRIC CLÉMENT

La décision du gouvernement fédéral d'interdire l'ampoule électrique classique d'ici 2012 a des conséquences environnementales positives mais aussi négatives : la nouvelle ampoule fluocompacte contient du mercure et devra donc être recyclée efficacement.

Contactée à deux reprises par *La Presse*, la nouvelle ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, n'a pas rappelé pour dire comment elle compte mettre sur pied rapidement un système de recyclage de ces ampoules appelées à être de plus en plus utilisées.

La Presse a toutefois appris que Recyc-Québec a créé un comité de travail auquel participent Hydro-Québec, les recycleurs et les municipalités pour voir comment on peut intégrer ces ampoules dans le réseau de recyclage des produits dangereux. « Quand le programme sera en place, il faudra sensibiliser la population », dit le vice-président de Recyc-Québec, Jeannot Richard.

Il y a déjà un règlement sur les matières dangereuses qui concerne le mercure et ces ampoules, dit M. Richard. « Des entreprises, comme la Société immobilière du Québec, s'assurent déjà que l'on dispose

correctement de ces produits fluorescents, comme les néons situés au plafond. Il y a des recycleurs de ces produits qui, en aucun cas, ne doivent être enfouis. »

S'il est vrai que la quantité de mercure contenue dans ces ampoules n'est pas très grande (moins que dans une pile de montre), leur nombre croissant mis en circulation finira par faire beaucoup de mercure.

Pour Robert Ménard, du Front québécois pour une gestion écologique des déchets, la consigne pourrait permettre de bonifier le taux de récupération de ces ampoules. « Elle mettrait en place le principe de responsabilité élargie des producteurs », dit-il. Cette mesure d'incitation permettrait aux consommateurs d'être rassurés et de savoir que les détaillants vont faire recycler ces produits plutôt que de les voir dans l'environnement. »

« Le mercure reste séquestré dans l'ampoule et peut être réutilisé, ajoute Olivier Bourgeois, analyste énergie d'Option consommateurs. De plus, si on compare avec le mercure émis dans l'environnement par les centrales de production électrique au charbon par exemple, c'est une quantité beaucoup moindre. Mais la consigne devrait être envisagée. Déjà, sur certains emballages, il

est écrit que l'ampoule contient du mercure et qu'il faut la recycler. L'avertissement devrait être obligatoire. »

Une des solutions encore plus simple serait de remplacer le mercure par du sodium ou autre chose. « Des recherches ont lieu actuellement », dit le professeur de génie civil de McGill, Saeed Mirza.

Depuis l'annonce du gouvernement Harper, les citoyens veulent avoir des détails sur ces ampoules, dit Lucie Lavoie, chef caissière au magasin Rona Parc-Bernard, à Montréal, où les ampoules classiques sont vendues 2,99 \$ pour deux, tandis que les ampoules fluocompactes sont à 5 \$ l'unité. « Pour l'instant, c'est nouveau, dit-elle, mais le prix va sûrement baisser quand ce sera plus populaire. »

Le prix plus élevé de ces ampoules va-t-il en freiner l'achat? Option consommateurs ne le croit pas. « On en achètera beaucoup moins souvent car elles durent plus longtemps, dit M. Bourgeois. De plus, leur consommation d'énergie est beaucoup plus basse, donc l'économie sera assez substantielle. »

COURRIEL
Pour joindre notre journaliste : eric.clement@lapresse.ca